

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière le préfet : 03/07/2017

Accusé certifié exécutoire

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 29 juin 2017 - Délibération n° 2017/132

**Objet : ACCORD SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHENERAILLES – AUZANCES-BELLEGARDE – HAUT PAYS MARCHOIS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SUD CREUSOIS AU 01/01/2018 ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-Chérignat sur la convocation en date du 21 juin 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHUSSECOURTE - SARTY – SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – PARAYRE – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI - BUSSIERE – PEROT – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY - LABORDE – PATEYRON - GAUDY – PICOURET - DOUMY – et Mmes LAURENT – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – THOMAS - DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – MAZEAUD - PATAUD - BEAUX.

**Etaient excusés :**

MM. RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET - MAZIERE – AUBERT – GAUCHI - DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE - COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD - CONCHON – COUFFY et MMES SPRINGER - JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT - COLON – HYLAIRES – NOUAILLE – PATAUD - LAPORTE.

**Pouvoirs :**

Mme SPRINGER a donné pouvoir à Mme BATTUT - Mme JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme PIPIER a donné pouvoir à M. CHAPUT – Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE – M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAUCHI a donné pouvoir à Mme DUMEYNIÉ - M. CHAUSSADE a donné pouvoir à M. LABORDE – M. RABETEAU a donné pouvoir à M. PATEYRON - M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME – Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE – Mme DURANTON remplace M. SIMONET - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme MAZEAUD remplace M. AUCOUTURIER – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
67	45	56			
Votes pour	Votes contre				
56	-	-	-	-	-

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2017\_17 en date du 15 juin 2017 du syndicat mixte du Pays Sud Creusois ;

Le Président rappelle que suite aux fusions des Communautés de communes au 01/01/2017, l'ex Communauté de communes du Haut-Pays-Marchois, membre du syndicat mixte du Pays Sud Creusois, fait désormais partie intégrante de la nouvelle Communauté de communes de Chénérailles, Auzances-Bellegarde et du Haut-Pays-Marchois (CCCABHPM).

Cette intercommunalité s'est donc substituée à l'ex Communauté de communes du Haut-Pays-Marchois au sein du syndicat mixte du Pays pour cette partie de territoire.

Vu la délibération n°2017-088 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Chénérailles, Auzances-Bellegarde et du Haut-Pays-Marchois (CCCABHPM) en date du 17 mai 2017, demandant le retrait de la communauté de communes du syndicat mixte du Pays Sud Creusois à compter du 1er janvier 2018, afin que l'intégralité de son périmètre fasse partie d'un seul et même territoire de projet, celui du Pays Combraille en Marche, porté par une association ;

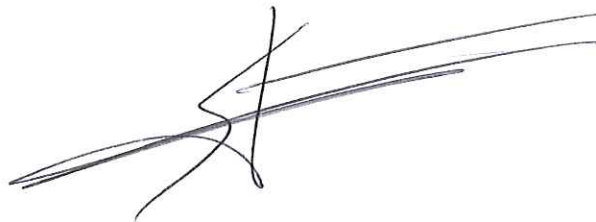
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Se prononce en faveur du retrait de la Communauté de communes de Chénérailles, Auzances-Bellegarde et du Haut-Pays-Marchois (CCCABHPM) du périmètre du syndicat mixte du Pays Sud Creusois.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain Gaudy', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping stroke that extends to the right.